Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250620-2025_088_DM-CC
Reçu le 25/06/2025

DÉCISION MUNICIPALE

2025– 088

Service : Finances – commande publique
Références : LDC

Objet : **AVENANT 2 AU MARCHE N°202134 D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET NATURELS POUR LA COMMUNE DE COUERON**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2021-98 en date du 6 décembre 2021, attribuant le marché d'entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron à la société Ouest Cœur Estuaire Agglo Nantaise ;

Considérant la nécessité de procéder à une modification de faible montant ;

Décide

Article 1 : De signer l'avenant n°2 du marché d'entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron (marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique) avec la société Ouest Cœur Estuaire Agglo Nantaise pour un montant de 6 000 € HT, portant le montant du marché à 126 000 € HT.

Article 2 : L'écart introduit sur la totalité du marché est de 5%.

Article 3 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la ville.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 20/06/2025

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE

Carole Grelaud
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au
Transmise en Préfecture le :